



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE
PROPRIETES BATIES APPARTENANT A LA
VILLE DE NIORT

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
28 septembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2010

DELIBERATION D20100454

PATRIMOINE ET MOYENS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE PROPRIETES BATIES APPARTENANT A LA VILLE DE NIORT

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Dans la continuité des ventes aux enchères publiques, organisées en 2005, 2006 et 2009 par le Marché Immobilier des Notaires, de nouvelles cessions d'éléments bâtis du Patrimoine de la Ville de Niort sont envisagées.

Pour mémoire, cette procédure de cession, présente l'intérêt :

- de permettre une exécution rapide de la vente (environ 10 semaines),
- d'assurer la transparence dans la mesure où le prix payé est officialisé,
- de garantir l'impartialité de la collectivité dans le départage de plusieurs candidats sans montrer de préférence.

De plus, l'ensemble des frais de cette procédure est totalement supporté par l'acheteur.

Aussi, je vous propose de procéder à la cession des immeubles suivants :

Libellé	Section	Numéro	Superficie	Adresse
Maison d'habitation	DM	492	605 m ²	109, avenue de La Rochelle
Maison d'habitation	BC	190 336 345p	552 m ² : Soit une 230m ² : superfie totale 244m ² : de 1 026m ²	29, rue Montaigne
Villa Rose	CP	630	1620 m ²	50 bis, 50 ter et 52 rue Alsace Lorraine

Les propriétés bâties citées ci-dessus feront l'objet d'une visite préalable par le Responsable régional du Marché Immobilier des Notaires. Le montant des mises à prix sera fixé par la Ville de Niort sur la base de l'avis du service France Domaine et de l'expertise du Marché Immobilier des Notaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la cession des immeubles précités suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le Marché Immobilier des Notaires et de son centre régional situé à Bordeaux,
- Approuver le mode de fixation des mises à prix ci-dessus indiqué,
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette procédure de cession, sachant que la vente sera parfaite dès la fin de la phase d'enchère publique.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 34
Contre : 5
Abstention : 6
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL